



## REUNION DE BUREAU

du 29 novembre 2024

**Présents :** Jean-Luc, Pierre, Jean-Pascal, Guy, Dominique

**Excusés :** Jean

### 1. Situation financière

Compte courant : 8.862,18 €

Compte sur livret : 43.606,17 €

Comptes pilotes : 12.394,40 € (50 membres en positif pour 12.824,48 €, 5 membres à 0, 6 membres entre 0 et -150 € pour - 248,08 € et 1 membre en négatif pour plus de - 150 € pour - 182 €)

TOTAL : 40.073,95 €

Grosses dépenses récentes : citerne approvisionnement carburant ULM : 2.259,73 €, loyer locaux AGGLO 2B : 4.400,00 €, essence UL 91 : 7.316,25 €

Prêt kit ULM : reste à rembourser 11.124,14 € en 37 mensualités de 305,43 € jusqu'au 02.12.2027

HdV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Océanair : 195 h 45' dont 85 h 22' en double et 110 h 23' en simple

ULM : 224 h 52' dont 126 h 52' en double et 98 h 00' en simple

Le nombre d'heures de vol de l'ULM est toujours légèrement supérieur à l'année précédente (217 h 59) ; celles de l'OCEANAIR sont en diminution en raison de l'arrêt de la machine pour le changement de moteur, de son immobilisation pendant 4 semaines du fait de la casse du train principal et des conditions météo défavorables cet automne.

### 1. Adhésion à l'association et adhésions fédérales

Il est rappelé que pour être membre de l'aéroclub, il est obligatoire d'adhérer à l'une des fédérations d'aviation légère (FFA, FFPLUM ou RSA). Cette adhésion est nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Il est également indispensable d'adhérer à l'association elle-même. **L'adhésion à l'association n'est pas renouvelée tacitement.** Elle suppose que chaque membre fasse connaître son souhait d'adhérer pour l'année 2025 à venir. A ce jour, malgré les appels en ce sens, un tiers seulement des membres ont effectué cette démarche à faire par mail auprès de Jean-Luc et Guy.

Guy procède directement sur les comptes pilote au prélèvement de la cotisation annuelle pour l'association (100 €) et de la cotisation annuelle à la FFA pour les pilotes adhérents à cette fédération. Merci de provisionner votre compte pilote en conséquence.

## 2. Entretien avion et ULM

AVION OCÉANAIR TC160, F-PSEA

RAS

SAVANNAH S

La visite des 50 heures a été faite. La pression d'huile moteur a été vérifiée et est OK mais le fonctionnement du manomètre de pression d'huile est à surveiller.

## 3. Le projet RSA ZENAIR

Le RSA a bien commandé les ailes en versant l'acompte demandé. Le délai de livraison par l'importateur est de 3 mois. Nous pensions donc les recevoir début octobre 2024. En fait, elles sont toujours en cours d'acheminement maritime. Nous espérons qu'elles arriveront bientôt.

Une des ailes récupérées à Aix-les-Mille a été entièrement démontée et les éléments conservés dans le grenier au-dessus de l'atelier. L'autre sera remise au RSA pour des présentations pédagogiques.

Eu égard aux délais de commande, de paiement d'acompte et de livraison, nous souhaitons que le RSA puisse commander le kit du fuselage le plus tôt possible pour que nous n'ayons pas d'interruption de notre activité construction amateurs, le montage des ailes attendues pré-percées ne devant pas être très long.

## 4. Les écoles de pilotage

L'aéroclub a accueilli 4 nouveaux élèves avion.

Pour l'ULM, Jean-Pascal a délivré le dernier brevet en cours. Il lui reste à finaliser 3 emports passagers et 2 lâchers machine sur le Savannah.

## 5. Le projet de construction d'un nouvel hangar

Charles et Dominique ont finalisé le dossier de présentation du projet à l'intention des mécènes et donateurs potentiels.

Une demande va être présentée au Club des Entreprises du Bocage pour participer à l'une de leurs prochaines rencontres, voir leur proposer d'organiser une assemblée à l'aéroclub.

## 6. Le process de prise de décision au sein de l'aéroclub

Toutes les décisions et initiatives impactant significativement ou engageant la réglementation, l'organisation, le fonctionnement, l'activité ou le budget de l'aéroclub relèvent de la compétence du conseil d'administration et/ou du bureau qui se réunissent alternativement chaque mois. Il peut arriver que l'une de ces décisions doive être prise dans l'intervalle ou qu'il soit opportun qu'une initiative d'intérêt général soit proposée et mise en œuvre par un ou plusieurs membres de l'association sans attendre une prochaine réunion physique des administrateurs.

Dans ce cas, il est souhaitable de toujours en référer au président ou à tout autre membre du bureau qui s'organiseront pour échanger sans délai pour valider la décision attendue ou l'initiative proposée.

**Les prochaines dates importantes à noter dès maintenant sur vos agendas :**

- **Vendredi 20 décembre** : à 19 heures : réunion du Conseil d'administration suivie du REPAS DE NOËL ouvert à toutes et tous

**BONS VOL'S A TOUTES ET TOUS !!!!**

Le Secrétaire,

Le Président,